

Reunion du 19 Septembre 1996

(20h30) Séance levée à 21h30

Convoqués adresses le 17 Septembre 1996
Etant présents M^{mes} Tomellier, Borel, Gain, Belliot, Fournard, Thomas, Sarte, Landemaine,
Loupil, Lemaire, Normand, Leblond, Mme Pheux.

Absents: Mr Langri (excusé).

OBJET / DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DU 1er ADJOINT.

Mr le Maire informe les Conseillers que suite à la démission de Mr Christian FERAULT, premier adjoint, au 1er Juillet 1996, il convient de déterminer si nous nommons un nouvel adjoint pour pourvoir au poste vacant.

Après un vote à bulletin secret il ressort que 9 conseillers ne jugent pas nécessaire une nouvelle nomination, 2 conseillers ont voté blanc et 2 conseillers ont souhaité une nouvelle nomination - il ne sera donc pas nommé de nouvel adjoint.

OBJET / DESIGNATION DU SUPPLEANT AU PARC REGIONAL NORMANDIE MAINE SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.

Mr le Maire informe les Conseillers que suite à la démission de Mr Christian FERAULT qui était suppléant au Parc Régional Normandie Maine, il convient de nommer un nouveau suppléant.

Mr Claude LOUPIL, premier adjoint au Maire est nommé suppléant.

OBJET / DESIGNATION DU DELEGUE AU SYNDICAT D'INITIATIVE DE CARROUGES SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.

Mr le Maire informe les Conseillers que suite à la démission de Mr Christian FERAULT qui représentait la commune auprès du Syndicat d'initiative de Carrouges, il convient de nommer un nouveau représentant.

Mr Pascal BOREL, deuxième adjoint au Maire représentera la Commune auprès de cet organisme.

Modification de certaines commissions à savoir

- Commission Tourisme nouveaux membres M^{mes} Borel, Landemaine, Gain
- Commission Développement & Commerce nouveau membre Mr Fortin
- Commission des Jeunes, nouveau membre Mr Gain

OBJET / DEMANDE D'ACHAT D'UN CHEMIN RURAL

Mr le Maire expose aux Conseillers que Mlle Martine DELAUNE, propriétaire de la parcelle 171 Z n°8 demande à acquérir le chemin bordant sa parcelle.

Les membres du Conseil Municipal, après examen du plan cadastral, refusent cette vente: ce chemin rural étant l'accès à 5 autres parcelles de propriétaires différents.

OBJET / AVIS DU CONSEIL SUR LA DEMANDE D'EXPLOITER DE MR LETERTRE D'UN ELEVAGE AVICOLE DE 46750 ANIMAUX EQUIVALENTS, SUR MAGNY LE DESERT.

Mr le Maire informe les membres du Conseil que Mr LETERTRE, exploitant sur la commune de MAGNY LE DESERT a déposé une demande d'exploiter un élevage avicole de 46750 animaux équivalents.

L'avis du Conseil est requis car des terres situées sur le territoire de la commune de Lignéres-Ornières sont incluses dans le plan d'épandage de Mr LETERTRE.

Après un tour de table il ressort que 12 Conseillers sont défavorables à cette demande, et qu'un conseiller émet un avis favorable.

Les principales raisons invoquées par les conseillers ayant émis un avis défavorable sont:

- Elevage trop intensif (21 poulets au m²), médiocrité de la qualité alimentaire pour l'homme.
- Favoriser l'élevage extensif plutôt qu'intensif
- Risque de pollution accentué par l'augmentation de l'épandage des terrains (ne pas recréer les erreurs faites en Bretagne)

OBJET: TRAVAUX DE VOIRIE

Lors du budget primitif 1986, il avait été décidé d'aménager la "piste d'oe" du lieu dit moulin l'assue. Les travaux n'étaient possibles que si un propriétaire cédait une portion de terrain en l'occurrence Mr Raymond GAUDINIERE. Celui-ci ayant refusé, ces travaux ne sont donc pas réalisés cette année.

Par ailleurs, Mr le Maire informe les membres ^{résultant de la demande de Mr Segon,} qu'il a demandé à l'Équipement de lui fournir un devis pour la remise en état du chemin de la Bellière, tant pour la sortie vers Ornières que pour la sortie vers Jaul-du-Bois.

Devis sortie vers Ornières: 149 917,86 TTC

Devis sortie vers Jaul-du-Bois: 47 817,90 TTC

Mr Landemaine fait remarquer que d'après lui, Mr Segon ne demande pas à ce que le chemin soit goudronné, mais juste que la sortie vers Jaul-du-Bois fasse l'objet d'un entretien.

régulier.
Les membres du Conseil, après avoir délibéré, décident donc que ce chemin fera l'objet d'un entretien régulier sur la partie vers l'ouest du Bois mais qu'il n'est pas question d'entretenir la partie de chemin restée sur la Commune de Pré-du-Bois.

2. DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF A PRENDRE

* Programme travaux concrus au rattachement

Des travaux supplémentaires ayant été réalisés (ex chemin de la Chauvinière) il convient de rajouter des crédits à ce programme. Les travaux de construction des 3 logements locatifs n'étant pas commencés nous devons prendre des crédits sur ce programme.

article 2315/105 : + 15.000,00

article 2313/134 : + 18.000,00

* Programme achat terrain Catois

Lors du budget nous avions inscrit 80.000,00 f pour l'achat du terrain Catois. En Juin 1996 nous avons fait une proposition de 85.000,00 à cette famille qui l'a accepté. nous devons donc rajouter des crédits à ce programme.

article 2317/117 : + 15.000,00

article 2313/114 : + 15.000,00

* Programme éclairage (rue vieux métiers/église orgères)

Lors du budget nous avions inscrit 35.000,00 f alors que le coût sera de 36.450,00 f. Il convient de rajouter des crédits supplémentaires.

article 2315/113 : + 2.000,00

article 2313/114 : + 2.000,00

* Programme travaux aux bâtiments communaux

Lors du budget nous avions inscrit 120.000,00 francs pour des travaux aux bâtiments (mairie, salle des fêtes, atelier...). Ces crédits s'avèrent insuffisants et il convient d'en rajouter.

article 2313/84 : + 18.000,00

article 2313/134 : + 18.000,00

OBJET / SECURITE DANS LES BATIMENTS PUBLICS ET LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les membres du Conseil Municipal, compte tenu de la nouvelle législation concernant l'amiante et la sécurité pour les équipements sportifs, désignent l'APAVE DE L'OUEST à ST HERBLAIN pour établir un diagnostic.

OBJET / MODIFICATION DU LOTISSEMENT DES POMMIERS

Les membres du Conseil Municipal, compte tenu du projet de construction de 3 logements locatifs au lotissement des pomiers sur les lots 3 et 4, sollicitent une modification du lotissement pour le regroupement de ces 2 lots.

OBJET / CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS LOCATIFS- TYPE DE MARCHÉ

Les membres du Conseil Municipal, Après avoir délibéré, décident de lancer un appel d'offre ouvert pour le marché de construction de 3 logements locatifs au lotissement des Pomiers.

OBJET / COMMISSION DES TRAVAUX

Des membres du Conseil Municipal ont souhaité se retirer de la commission des travaux à savoir:

- Monsieur Lucien BELLIOU
- Monsieur Daniel LEBRETON
- Monsieur Jean-Luc THOMAS

Les membres du Conseil Municipal ont donc procédé à la désignation de nouveaux membres :

- Mr Pascal BOREL
- Mr Philippe GAIN
- Henri LEMAITRE

OBJET / DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRE

Les membres du Conseil Municipal ont procédé à la désignation de nouveaux membres à la Commission d'Appel d'offres, suite au retrait de 3 membres.

La nouvelle commission est donc formée de:

Membre de droit: Mr Jean TONNELIER Maire

Membres titulaires: Claude LOUPIL, Francis NORMAND, Pascal BOREL

Membres suppléants: Daniel FORTIN, Anne BREUER, Patrice LANDEMAINE

6/ DIVERS

- sécurité dans les agglomérations

Il est remarqué que des automobilistes conduisent beaucoup trop vite dans le bourg, notamment aux abords de l'Ecole Publique. De même certains conducteurs stationnent leur véhicule à des endroits dangereux et gênent la circulation.

- Dégradations volontaires

Il a été constaté plusieurs dégradations volontaires (à la station de pompage, au terrain de football)

